

Ambassade de France à Madrid
Monsieur le Conseiller culturel adjoint
Vincent Perrot
C/ Salustiano Olózaga, 9
28001 Madrid

Palma, le 6 mars 2024

Monsieur le Conseiller culturel adjoint,

Je vous remercie de m'avoir accordé cet entretien téléphonique qui n'avait pas été agendé.

Je tiens tout d'abord à vous préciser qu'il n'a jamais été dans mes intentions de vous manquer de respect en vous « tutoyant » au cours d'une seule phrase. Je me permets cependant de vous rappeler que nous vivons en Espagne et qu'il est plus habituel de communiquer avec des tiers en utilisant le « tú » que le « usted ». J'ai donc peut-être eu quelques difficultés de « synchronisation » en m'exprimant en français avec vous.

Par ailleurs, je vous précise également que nous vivons des moments très difficiles au LFIP et que dans ces conditions nous espérons de la part du Conseiller culturel adjoint de l'Ambassade de France à Madrid empathie et compréhension. Aussi suis-je surpris que vous n'ayez pas souhaité me communiquer votre adresse de courriel professionnelle en me renvoyant assez sèchement vers votre secrétariat.

Cela étant dit, je tiens à vous communiquer ce qui suit :

1. À ce jour, 101 familles représentant 143 enfants du LFIP se sont jointes à mon initiative visant à obtenir toute la transparence dans la gestion du LFIP et à organiser la séparation rapide du lycée avec la MLF (toutes les options sont à envisager, notamment le retour à une gestion parentale avec conventionnement AEFÉ comme à Ibiza).

Aussi, ces familles souhaitent que j'initie en leurs noms, avec l'appui d'un cabinet d'avocats et de comptables spécialisés, une procédure tout d'abord amiable puis contentieuse si nécessaire contre le LFIP / la MLF en ce qui concerne non seulement l'augmentation annoncée de 19 % (ou toute autre augmentation injustifiée) pour la prochaine année scolaire 2024-2025 mais également d'obtenir tous les éléments de nature à justifier les frais de scolarité facturés et les augmentations des années précédentes. Toutes les dépenses, les contrats ou des gratuités offertes à des tiers qui ne pourraient être justifiés feront l'objet d'une demande de rétrocession pour les familles. Dans tous les cas, nous devons retrouver non seulement de la sérénité mais également de la visibilité à long terme, tout ce que la MLF est incapable de nous proposer.

2. Par ailleurs, je suis particulièrement choqué que la sénatrice des Français de l'étranger et membre du CA de la MLF, Madame Samantha Cazebonne, elle-même mère de famille dont les enfants sont scolarisés gratuitement au LFIP (une augmentation des frais de scolarités de 19 % ne sont donc pas un problème pour elle), puisse participer à la réunion avec les familles prévue ce vendredi à 17h00 au côté de Monsieur Antoine Destrés (qui a fait valoir son droit à la retraite de l'Éducation nationale) en tant que représentants de la MLF.

Cette confusion des genres et, une fois de plus, cette absence de clarification quant aux raisons de sa présence en tant qu'élue aux côtés du représentant d'un organisme privé me semble totalement inacceptable. J'estime nécessaire que d'autres élus, ainsi qu'un représentant de l'Ambassade, puissent être physiquement présents dans la salle lors de cette réunion afin que nous puissions échanger correctement et sereinement quant à l'avenir éducatif de nos enfants, car le modèle qui nous est imposé par la MLF ne fonctionne pas. L'État ne doit pas nous abandonner.

Il ne faudrait pas sous-estimer la réalité de l'exaspération des familles du LFIP et du risque réel de désinscriptions, tout comme dans d'autres établissements du réseau MLF (à Alicante notamment).

3. Je me permets également de vous rappeler que j'avais alerté vos services en juin dernier en vous communiquant les résultats d'une enquête accablante (www.pourduchangementalamlf.fr) en ce qui concerne la MLF.

Force est de constater que quelques mois plus tard, la situation actuelle de la MLF me donne totalement raison. Cette organisation qui, selon elle sera en cessation de paiement à la fin du mois d'avril (et qui réclamait une aide « exceptionnelle », mais non accordée, de 3 millions d'euros à l'État en novembre dernier), est à la dérive.

Si, sur le plan strictement juridique, cette Association loi 1901 est « privée » mais également « reconnue d'utilité publique », il n'en reste pas moins que son CA (et sa présidence) est composé de 99 % de fonctionnaires (on y retrouve même la médiatrice nationale de l'Éducation Nationale) ou ex-fonctionnaires de l'État français et que les accords-cadres signés avec l'AEFE (avec notamment la mise à disposition de personnels détachés de l'Éducation Nationale) font de cet opérateur un délégataire de service public à la limite d'un organisme d'État dont la MLF se plaît à entretenir l'ambiguïté.

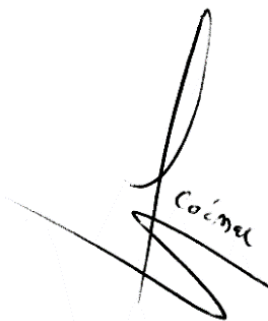
4. Enfin, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire oralement, je considère que l'État est, tout comme nous, victime de cette situation et que la MLF, par ses choix et pour ne pas dire ses erreurs graves de gestion, nuit gravement aux intérêts des familles mais également à l'image de la France à l'étranger et notamment ici en Espagne. Nous avons donc besoin d'un signal fort du ministère des Affaires Étrangères (et à travers lui de l'AEFE) afin que nous puissions être rassurés quant à la volonté de l'État de ne pas nous abandonner face à ces difficultés.

Avec la confiance et le soutien des familles, je suis déterminé à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour permettre au LFIP de retrouver un partenaire lui permettant d'organiser une scolarité respectueuse de l'intérêt des familles. Ces familles qui souhaiteraient maintenir leurs enfants dans le système éducatif français mais qui devront en sortir notamment pour des raisons économiques si aucune solution devait être trouvée à très court terme.

Je serais donc un interlocuteur attentif et à l'écoute et je vous prie de bien vouloir considérer ce présent courrier comme une demande formelle d'intégration aux futures réunions de travail ou de négociations qui pourraient avoir lieu. Si nous devons être écartés ou pire, ignorés, je pense que la rupture avec les familles sera particulièrement catastrophique et de nature à fragiliser durablement l'image et même l'existence du LFIP.

Vous remerciant par avance de bien vouloir prendre bonne note de l'ensemble de ce qui précède et dans l'attente de votre prochain contact, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller culturel adjoint, l'assurance de mes salutations distinguées.

Julien Coissac – Fondateur du groupe « Action collective transparence au LFIP »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Coissac', with a large, stylized flourish above it.

Copies à :

- Familles du LFIP (par voie électronique uniquement)
- Monsieur l'ambassadeur de France à Madrid (Par courriel et courrier recommandé A/R)
- Madame la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (Par courriel et courrier recommandé A/R)